

A l'occasion de l'adoption de la déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones par l'Assemblée Générale

13 septembre 2007

Nous coordination des organisations autochtones d'Afrique présentent à NY lors de l'adoption de la déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones, saluons la sage décision de la majorité des Etats membres des nations Unies qui adopte cette déclaration le 13 septembre 2007.

Nous rendons hommage à nos sœurs et frères autochtones, toutes les organisations non gouvernementales, fondations et tous autres militants (es) des Droits Humains qui se sont donnés corps et âmes pendant l'élaboration de la déclaration qui vient de passer l'étape finale d'approbation.

Nous exprimons toute notre gratitude à la Commission africaine des Droits de l'homme et des peuples, les Etats Africains et de l'Amérique latine qui ont travaillé d'arrache pied afin de rendre possible l'adoption de la Déclaration.

La date du 13 septembre 2007 restera gravée dans nos mémoires car elle ouvre la porte à une nouvelle relation entre les Peuples Autochtones et les Etats. Elle constitue le premier pas d'une reconnaissance universelle des droits des peuples autochtones.

Cette accion représente un nouvel espoir pour les Peuples Autochtones d'Afrique qui connaissent des violations grave de leurs droits fondamentaux.

La déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones vient d'être adoptée au moment ou des milliers de Batwa dans la région des grands lacs sont affectés par des guerres dont ils ne connaissent pas les raisons, des familles de San sont expropriées de leur terre par des fermiers et des parks nationaux. Les forets qui constituent les ressources de survie des autochtones (Baka, Bageli, Batwa, endoroi, Massai, Ogiek, M'barabek ...etc.) d'Afrique centrale et de l'Est sont détruites, le peuple touareg entre l'Afrique du Nord et de l'Ouest est pris dans le feu d'un conflit d'intérêt d'exploitation de ressources naturelles et géopolitiques des Etats.

La promotion et la mise œuvre de cette déclaration est une étape essentielle pour la résolution des questions ci haut soulevées.

Nous encourageons l'Union Africain et sa Commission des Droits de l'Homme et des Peuples de continuer à promouvoir et à faire respecter les Droits des PA ainsi cite dans la chartre africaine des DH, la convention 169 de l'OIT et la déclaration des droits des PA. Du fait que le groupe Afrique à l'AG a fait des grands efforts pour adopter cette déclaration possible nous demandons que ce dynamisme se poursuive pour la mise en œuvre et l'application de ces droits.

Les Peuples Autochtones doivent interpréter la déclaration comme une dynamique de reconnaissance des Droits des Peuples Autochtones qui viennent d'être inclus dans la grande famille des Droits reconnu par la chartre des nations unies. Cet acte moral ne constitue pas un

règlement définitif des violations des droits des Peuples Autochtones mais plus tôt un pas qui favorise et ouvre les voies pour des règlements pacifiques de nos situations.

Nous vous invitons à redoubler d'effort pour la continuité du travail de promotion et la mise en œuvre de la déclaration des droits des Peuples Autochtones par la voix du dialogue et le respect de la loi pour une cohabitation pacifique de tous les citoyens sans domination de l'un sur l'autre.

Ce processus international de promotion et de protection des droits des Peuples Autochtones auquel les organisations membre du caucus régionale africain adhèrent est une voix pacifique et non violente qui se soucie du respect des droits de tous les Peuples sans distinction.

Nous vous remercions.

Saoudata ABOUBACRINE : Coordinatrice du Caucus autochtone région Afrique / membre des organisations (Ipacc, OAFA, Tin Hinan, Tasglat, IITF)

Pour le Caucus régional Afrique

Vital Bambanze (Vice Président Indigenous Peoples of Africa Coordinating committee IPACC et membre de l'Unissons nous pour la Promotion des Batwa UNIPROPBA)